CASC

Coalition pour l'Accessibilité aux Services des CLE

Bulletin

Février 2016

Mandat de la CASC

- le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC

Suivez-nous : https://www.facebook.com/cascquebec

Visitez: http://coalition-cascquebec.org/

Vous pouvez aussi nous contacter:

Nathalie Rech
Organisatrice communautaire
Projet Genèse
(514)738-2036
poste 402

info@coalition-cascquebec.org

RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE:

AGISSONS MAINTENANT CONTRE LE PROJET DE LOI 70

http://objectifdignite.org/

Le projet de loi 70, intitulé *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi,* est présentement à l'étude. Une commission parlementaire s'est déroulé du 27 janvier au 17 février 2016.

La CASC a soumis un mémoire à la commission, que vous pouvez consulter sur le site internet: http://coalition-cascquebec.org/wp-content/uploads/CASC-memoire-PL70-Fev-2016.pdf

En voici un extrait:

Dans l'organisation actuelle du système d'aide sociale, les personnes prestataires ont de la difficulté à rejoindre leur agent (qui peut être dans un centre spécialisé à l'extérieur de leur localité), à faire reconnaître la complexité de leurs situations de vie ou à faire valoir leurs droits. Penser mettre en place un plan d'intervention individuel qui respecte les personnes, leurs besoins, leurs aspirations et leurs droits relève de la « pensée magique » dans un tel modèle d'organisation.

Ainsi, le MESS n'a pas la capacité de réaliser de façon adéquate l'évaluation des besoins des personnes ni l'élaboration d'un plan d'intégration leur permettant véritablement d'intégrer le marché de l'emploi de façon durable, dans un emploi qui leur permette de sortir de la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie.

Il est nécessaire de transformer l'organisation du MESS pour qu'il ressemble moins à une compagnie de téléphone prétendant améliorer le service à la clientèle avec l'implantation d'un centre téléphonique par exemple, et davantage à un service public destiné à des personnes vulnérables aux situations de vie complexes.

La coalition Objectif Dignité mise sur pied en décembre a été très active, autant dans les médias, que dans la rue, et qu'à l'Assemblée nationale.
Il est encore temps de vous mobiliser pour demander le retrait du projet de loi 70.

Des actions régionales auront lieu en mars. Contactez le Front commun des personnes assistées sociales pour en savoir plus: 514-987-1989

COALITION OBJECTIF DIGNITÉ

NON au projet de loi 70

Vous pouvez regarder les audiences qui ont eu lieu dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 70
http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/index.html
(les dates des séances sont : 27 janvier, 9 février, 10 février et 17 février).

Les prochaines étapes à l'Assemblée nationale:
La commission devra faire des recommandations au gouvernement et procèdera à une analyse détaillée. Le gouvernement pourrait choisir de retirer le projet de loi, ou de l'amender pour en déposer une version finale pour adoption. Après une éventuelle adoption de la loi (qui pourrait avoir lieu dès mars, mais plus probablement vers la fin de la session parlementaire en juin), un règlement devrait être déposé qui viendra préciser les modalités du programme Objectif Emploi (qui sera visé par le programme? Quelles seraient les pénalités? Quels seront les critères d'un emploi convenable, etc.).

La Coalition Objectif Dignité a pris les grands moyens pour interpeller le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, à cesser de répéter que la méthode du bâton est inevitable. Elle a organisé une projection sur les murs de certains édifices de la ville de Québec le soir de la dernière audience en commission parlementaire.
Voyez en plus sur facebook

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ CASC / MTESS: 25 MAI 2016
Deux fois par année, des groupes membres de la CASC rencontrent des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'échanger sur les difficultés des prestataires et demandeurs d'aide sociale, particulièrement les obstacles bureaucratiques.
Voudriez vous y participer? C'est possible même si vous n'êtes pas à Montréal!

Quelques-uns des sujets potentiels à l'ordre du jour: le Centre de communications avec la clientèle (CCC), la reconnaissance des contraintes à l'emploi, le processus de révision, le fonctionnement du centre spécialisé de Thetford Mines pour les dossiers des personnes que le MESS considère comme travailleurs autonomes.
Si vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez nous.